

BP Responsable de production légumières, fruitières, florales et de pépinières



RNCP34744 (02/01/2021) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt



1 chemin
de Charvière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Formation continue

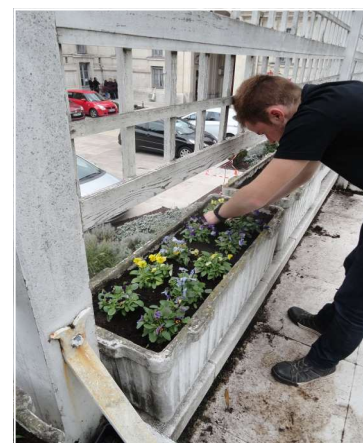
Objectifs de la formation

Contribuer à la production de plants et de plantes destinées à la pépinière et à la vente directe

Contenus de la formation

La formation composée de six blocs de compétences:

- ▶ **C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole**
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture
- ▶ **C2 : Assurer le pilotage technique des productions**
 - Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales
 - Coordonner le travail d'une équipe
- ▶ **C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux**
 - Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux
 - Réaliser des travaux liés au développement des végétaux
- ▶ **C4 : Intervenir sur les conditions de culture**
 - Intervenir sur les conditions de culture
 - Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux
- ▶ **C5: UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



Le métier

Les activités demandées sont :

- préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- participer ou réaliser seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

Durée de la formation et rythme en entreprise

897 heures au centre de formation et 420 heures de stage en entreprise.

Modalités pédagogiques : les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Il est complété par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou participations à des manifestations sur le territoire, voir la Région.



Débouchés

Ouvrier/ouvrière hautement qualifié-e ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché
- des structures d'insertion

Poursuites d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticoles et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles



Conditions d'admission et modalités d'inscription

Formation continue

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine du paysage.

Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Modalités d'inscription

Pré-inscription en ligne www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelles), puis entretien de positionnement. Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Rémunération

Formation continue

- Maintien des ARE, France Travail pendant la formation (voir avec votre conseiller).
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions.
- Maintien du salaire, selon les employeurs.

Coût pédagogique et possibilité de financement

Formation continue : consulter la grille tarifaire sur notre site web.

- Les opérateurs de compétences , Transition Pro
- France travail, Région Auvergne Rhône-Alpes
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de formation)
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- L'autofinancement

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin.

Si votre situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter Mme Alaux, Référente handicap, pour plus d'informations : delphine.alaux@educagri.fr

